

**CAP D'ANTHIB**

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) au capital de 500.000 euros  
7 rue du Couëdic – 44000 NANTES  
883 020 141 RCS NANTES  
(la « Société »)

---

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**EN DATE DU** 09 janvier 2026 | 17:57 CET

- *Monsieur Thibault DELOURME, demeurant à REZE (44400), 12 rue Félix Eboué,*

Agissant en qualité d'Associé unique de la Société,

**A statué sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :**

- *Transfert du siège social,*
- *Modifications statutaires,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

**Et pris les décisions ci-dessous :**

**PREMIERE DECISION. – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

L'Associé unique décide de transférer le siège de NANTES (44000) - 7 rue du Couëdic, à NANTES (44000) - Bâtiment « Le Carrousel », 66 boulevard de Berlin.

**DEUXIEME DECISION. - MODIFICATIONS STATUTAIRES**

L'Associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts, de la manière suivante :

**« ARTICLE 4.- SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé à NANTES (44000) Bâtiment « Le Carrousel », 66 boulevard de Berlin. (...)*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**TROISIEME DECISION. - POUVOIRS**

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal constatant ses décisions, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt et autres prescrites par la loi et les règlements.

\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte, qui a été signé après lecture par l'Associé unique.

Monsieur Thibault DELOURME

*Es qualités*

*Thibault Delourme*